

Conseil communal du jeudi 27 juin 2019 à 20h30

Vous êtes invité(e) au conseil communal du jeudi 27 juin 2019 à 20h30. Cette séance aura lieu dans la salle du conseil de la maison communale.

Les dossiers sont disponibles pour consultation à la maison communale.

Ordre du jour

Séance publique

Affaires internes

1. Questions de conseillers

Les membres du conseil communal peuvent poser des questions en dehors des points inscrits à l'ordre du jour du conseil. Les réponses sont données par le bourgmestre et les échevins.

Finances

2. Visa gestionnaire financier : conditions et opérations exclues

Conformément à l'article 177 du Décret sur l'administration locale, le gestionnaire financier est responsable du contrôle préalable en matière de crédit et de légalité des décisions de la commune ayant un impact budgétaire et financier. Il est demandé au conseil communal de définir les autres conditions et les catégories d'opérations exclues de l'obligation de visa.

3. Détermination de la compétence du collège en matière de missions de gestion journalière

Il est demandé au conseil communal de déterminer, conformément à l'article 41, alinéa 2, point 8 du Décret sur l'administration locale, ce qu'il convient d'entendre par la notion de « gestion journalière ».

4. Règlement de rétribution relatif au recouvrement des frais d'envoi de rappels de paiement

Afin de recouvrer les frais de sommation de débiteurs en retard de paiement, un règlement de rétribution est soumis pour approbation.

Affaires internes

5. Approbation du règlement relatif au droit de participation

Le Décret sur l'administration locale oblige les pouvoirs locaux à déterminer par règlement la manière dont le droit de participation est créé. Il est demandé au conseil d'approuver le règlement relatif au droit de participation.

6. Approbation du cadre général de contrôle interne

Le Décret sur l'administration locale stipule que le conseil doit déterminer le cadre général du système de contrôle interne. Il est proposé de s'appuyer sur la vision, l'approche et les instruments du Trajet vers l'Excellence (« Traject naar Uitmuntendheid ») de l'Association des villes et communes flamandes (VVSG).

Affaires civiles

7. Règlement de rétribution recherches généalogiques – adaptation

Lors du conseil communal du 29 mars 2007, un règlement relatif aux recherches généalogiques a été approuvé. Ce règlement est aujourd'hui adapté et il est demandé au conseil de l'approuver.

Affaires territoriales

8. Fluvius, renouvellement du réseau d'électricité à Nurop, financement de la pose souterraine de câbles EP

Fluvius est en train de remplacer ses canalisations entre Fouron-Saint-Martin et Teuven. À l'occasion de ces travaux, les câbles sont enfouis sous terre à Nurop. Moyennant la participation financière de la commune, les câbles restants de l'éclairage public peuvent également être enterrés. Ces travaux peuvent être financés par la commune par droits de tirage auprès de Fluvius. Il est demandé au conseil communal de donner son accord.

9. Assemblée générale Limburg.net - 27 juin 2019 - 18 heures – ratification

Ratification de la décision du collège des bourgmestre et échevins du 27 mai 2019 concernant l'assemblée générale de Limburg.net qui a lieu le 27 juin 2019 à 18 heures, et approbation de l'ordre du jour de cette assemblée générale

10. Holding Communal S.A. en liquidation - Assemblée générale 26 juin, ratification

Le 26 juin 2019, le Holding Communal S.A. en liquidation organise une assemblée générale et a invité à cette fin la commune le 17 mai. L'ordre du jour a été approuvé lors du collège du 6 juin. Il est demandé au conseil communal de ratifier cette décision.

11. ENODIA - Assemblée générale ordinaire intercommunale, 25 juin, ratification

Ratification de la décision du collège des bourgmestre et échevins du 20 juin 2019 concernant l'assemblée générale ordinaire d'ENODIA qui a lieu le 25 juin 2019

12. Woonzo - Assemblée générale des actionnaires, 8 juin 2019, ratification

Ratification de la décision du collège des bourgmestre et échevins du 6 juin 2019 concernant l'assemblée générale ordinaire de Woonzo.

13. Prolongement du projet Stebo – collaboration en matière de logement

L'arrêté du gouvernement flamand Politique locale du logement impose à la commune de nombreuses obligations en matière de logement. Ces dernières années, de nombreuses compétences ont été transférées de la Région flamande au niveau communal, comme l'approche des logements inoccupés et des sites inexploités. La diversité des tâches s'est amplifiée, les différents thèmes ont été élargis, et la charge de travail pour les communes s'en trouve augmentée. Une collaboration intercommunale permet de partager l'expertise et d'échanger les expériences. En faisant appel à un promoteur de projet externe, il est possible de disposer, pour l'exécution des tâches, d'une équipe d'experts jouissant des connaissances et de l'expérience nécessaires pour chaque matière. Il est demandé au conseil de prolonger la collaboration avec Stebo.

14. Vente publique été 2019 de marchandises devenues impropres à l'usage et vente de bois

Il est demandé au conseil d'approuver la vente publique d'une série de marchandises communales et de collaborer en ce sens avec l'entreprise I&O Auctions.

Administration

15. Approbation de la charte commune saine

L'objectif du projet Commune saine est de parvenir, pas à pas, à une politique structurelle de santé préventive, en tenant compte du mode de vie, du cadre de vie et de l'égalité des chances en matière de santé, et de communiquer uniformément sur cette politique locale. Il est demandé au conseil d'approuver la charte.

Police

16. Comptes annuels 2018 zone de police Fourons

Les comptes annuels 2018 de la zone de police de Fourons sont soumis au conseil communal pour approbation.

17. Information et décision concernant le chef de corps de la ZP Fourons

Le conseil communal prend connaissance de la désignation du CDP Ronin Cox en tant que nouveau chef de corps de la ZP Maasland (conseil de police ZP Maasland du 18 juin 2019) et de la proposition, après concertation entre le bourgmestre, le chef de corps et l'officier politique/chef de corps adj., de ne pas déclarer vacante à court terme la fonction de chef de corps dans la ZP Fourons et de désigner pour une durée indéterminée le chef de corps adj. comme chef de corps faisant fonction.

18. Déclaration de vacance supplémentaire 1 INP ZP Fourons

À la suite de la fin de service de 1 INP de la ZP Kempenland, le conseil communal a décidé, le 27 mai 2019, de déclarer vacant ce poste d'INP via le prochain cycle de mobilité, avec entrée en fonction dans les plus brefs délais, en principe entre le 1^{er} novembre 2019 et le 1^{er} janvier 2020. Il s'avère entre-temps recommandé, en raison de mouvements internes et/ou d'une nouvelle rotation de personnel, de déclarer vacants 2 postes d'INP dans le cycle de mobilité visé au lieu de 1 poste.

19. Accord de principe recrutement urgent CALog B hors cadre dans la ZP Fourons

L'actuel chef de corps de la ZP Fourons a été désigné au conseil de police de la ZP Maasland comme nouveau chef de corps de la ZP Maasland. Sa nomination par arrêté royal, prévue en date du 1^{er} septembre 2019, nous contraint à des mesures urgentes pour assurer la continuité et le bon fonctionnement de la ZP Fourons sur le plan politique. Après concertation entre le bourgmestre, le chef de corps et le chef de corps adj. et après simulation de l'impact budgétaire par le gestionnaire financier, il est proposé d'octroyer un accord de principe pour le recrutement urgent, en dehors de la procédure de mobilité, de 1 consultant en communication-politique (CALog B) sous contrat de travail contractuel à durée déterminée de 12 mois, prolongeable, et pour les modalités de sélection et de rémunération correspondantes à soumettre à la concertation syndicale et à l'exécution par la direction de corps en concertation avec le directeur général.

Collégalement,

Rik Tomsin

Président